

Fiche de poste

Conseiller pédagogique départemental spécialisé *enseignement préélémentaire*

Texte(s) de référence

- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

Titres et diplômes requis

- Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF

Profil du poste

Le conseiller pédagogique départemental est un enseignant maître formateur qui exerce les missions de conseiller technique du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale sous la responsabilité de l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale adjoint(e) (IENA) au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale

Il ou elle fait partie de l'équipe de conseillers pédagogiques départementaux animée par l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale adjoint(e) (IENA) au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe dans leur spécificité, la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes. Cette équipe met en œuvre la politique académique et départementale.

Missions

- Il accompagne la politique académique pour le premier degré en élaborant, avec les partenaires locaux, une politique départementale cohérente de l'enseignement préélémentaire articulée avec la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences.
- Il suit les dossiers administratifs en collaboration avec les services administratifs de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne et participe à l'élaboration des conventions partenariales.
- Il élabore et participe à des actions de formation d'enseignants en liaison avec les équipes de circonscription.
- Il conçoit et mène des projets en lien avec les équipes de circonscription.
- Il rédige des articles, enrichit les productions et assure le suivi de la rubrique « Pédagogie » du site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne.
- Il apporte son expertise au groupe de travail animé par les inspecteurs de l'éducation nationale en charge de la mission concernant la compétence 1 du socle commun de connaissances et de compétences.
- Il participe à la mise en œuvre du dispositif national « scolarisation des enfants de moins de trois ans » et conduit des actions de formation auprès des équipes d'école de circonscription.

Compétences requises

- Exerçant les missions de conseiller pédagogique au sein d'une équipe de formateurs, de réelles capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées.
- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables.

Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse des missions.

Implantation du poste

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à Laon.

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Commission départementale